

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Paris, le mercredi 24 mars 2010

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris,

A l'occasion du Conseil de Paris qui va se tenir les 29 et 30 mars prochain va vous être soumise la délibération 2010 DU 36 – SG 61, « Réaménagement du quartier des Halles – Compte-rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération ». Le rapport d'enquête sur la base duquel les commissaires-enquêteurs ont donné leur accord pour une déclaration d'utilité publique de l'opération des Halles (hors espaces transports) est scandaleusement incomplet. Il y manque, en particulier :

- une réflexion sur l'intérêt de suspendre au-dessus du cratère des Halles, à grands frais et au prix d'un énorme chantier, une immense verrière qui ne créera pas d'espace couvert puisqu'elle sera ajourée et laissera passer la pluie, mais qui présentera en revanche un certain nombre de risques techniques et une très grande difficulté d'entretien ;
- le bilan complet des surfaces d'équipements publics ou de commerces supprimées ou créées dans les pavillons de la Canopée et dans les espaces souterrains. La Ville a, entre-temps, tenté de réparer cet oubli en établissant un bilan qu'elle ne vous a pas communiqué et qui est aussi incomplet que tendancieux. Nous vous soumettons ci-joints nos propres calculs, qui font apparaître un gain ridiculement faible de surfaces d'équipements publics par rapport aux créations de surfaces commerciales ;
- des précisions sur le montage financier de l'opération. La Ville a annoncé en avril 2009 qu'elle paierait elle-même 460 M€ sur les 760 du projet. On ne sait toujours pas qui va payer le reste, et notamment si Unibail-Rodamco contribuera, ni à quelle hauteur. De plus, nous avons eu communication d'un document confidentiel de la SemPariSeine selon lequel le coût de la Canopée est en train de dériver, alors même que les travaux ne sont pas commencés : pourquoi la Ville n'admet-elle pas que le coût de 760 M€ annoncé est déjà largement obsolète ? Combien cette opération va-t-elle finalement coûter au contribuable parisien, en cette période de crise ?
- la prise en compte de votre vote d'avril 2009 concernant le devenir de la Place Cassin, dont vous aviez décidé qu'elle devait être conservée « dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert ». L'Hôtel de Ville, incapable d'obtenir que l'architecte David Mangin respecte votre décision, s'appête à la faire annuler par le Conseil de Paris en lui demandant d'adopter la formule beaucoup moins contraignante proposée par la commission d'enquête. C'est se moquer de vous et de nous ! (ci-joints l'avis du garant de la concertation des Halles sur cette question, le vœu du Maire UMP du 1^{er} et le vœu du Maire Verts du 2^{ème}).

Nous vous demandons, tant que ces points n'auront pas été éclaircis, de ne pas voter cette délibération, car celle-ci risque de conduire à une déclaration d'utilité publique hautement contestable, et qui ne manquera pas d'être contestée.

Le Conseil d'administration
de l'association ACCOMPLIR